



**SAISON 2017 – 2018**

**COMITE MIDI-PYRENEES**



# **FEDERATION FRANCAISE DE TAROT COMITE MIDI-PYRENEES**

Présidence du Comité :  
Régis RAMI - 06 11 78 02 93  
52, Boulevard DELTOUR  
31500 TOULOUSE

Commission des Compétitions Régionales :  
Alain MILLET- 06 09 91 41 11  
6, Boulevard Jean Jaurès  
31260 SALIES DU SALAT

Secrétariat du Comité :  
Richard AIN - 06 10 67 26 94  
9, Avenue d'ETIGNY  
47390 LAYRAC

Trésorerie du Comité  
Daniel GUILLOUF - 06 22 73 72 23  
17 A Rue Gustave Eiffel  
82000 MONTAUBAN

## **L'ASSEMBLEE GENERALE du 10 juin 2017**

Les différents rapports présentés notamment ceux de la chambre de discipline, des jeunes, de la CCR et le rapport financier ont été approuvés à une large majorité.

L'AG s'est prononcée pour la recherche d'un lieu géographique central pour le déroulement des qualificatifs et la création de deux districts pour l'OPEN 2017-2018.

L'AG a souhaité alerter les présidents de club sur leur responsabilité quant au problème de la consommation excessive d'alcool lors de différents tournois.

L'AG a enregistré la volonté unanime de rechercher une réduction des dépenses et de nouvelles recettes afin de revenir à un équilibre des comptes la saison prochaine.

L'AG a décidé de maintenir le taux des cotisations inchangé pour 2017-2018 et pris acte de la réélection des quatre candidats sortants et de Serge ESTINGOY (5 postes)

## **L'ORGANIGRAMME DU COMITE**

### **A) Le Conseil d'administration :**

Président :

Régis RAMI

Secrétaire :

Richard AIN

Trésorier :

Daniel GUILLOUF

Membres :

Geneviève BAUMGARTEN, Claude BAROU, Gérard CASCALES,  
Michel CHARLON, Alain MILLET, Frédéric PIQUEMAL.

Vice-Président :

Georges MARC

Secrétaire adjointe :

Jeannine SAUVAGNAC

Trésorier adjoint :

Serge ESTINGOY

### **B) Les Commissions :**

#### **Commission des Compétitions Régionales**

Président : Alain MILLET

Membres : Geneviève BAUMGARTEN, Patrick BAUMGARTEN, Gérard CASCALES,  
Serge ESTINGOY, Daniel GUILLOUF, Frédéric PIQUEMAL.

### **Chambre de discipline régionale :**

Président : Richard AIN

Membres : Claude BAROU, Georges MARC,

Suppléants : Jeanine SAUVAGNAC, Frédéric PIQUEMAL, Michel CHARLON.

**Commission Jeunes :** Geneviève BAUMGARTEN, Richard AIN

**Commission Promotion et Communication (site internet, Facebook...)** : Michel CHARLON.

## **LES ARBITRES**

### **Arbitres Nationaux**

Patrick BAUMGARTEN	1000018
Yves CHEKLI	1000032
Laurent FONTAN	1000041
Jérôme LABARBE	1000044
Régis GUERPILLON	1000043

### **Arbitres Régionaux**

Geneviève BAUMGARTEN	2003455
Pascal CLAVEL	1001587
Franck LENOIR	1005658
Gilles MADON	1001049
Alain MILLET	1001528
Sylvie DEHON	2001010
Raymond TANAS	1001768 ?
Michel CHARLON	1001278

## **CHAMPIONNATS REGIONAUX**

**1) Participation :** Tout affilié peut et devrait participer aux championnats :

- Individuels : **Séries** 1ère, 2ème, Promotion (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> séries) **Open- Senior- Donnes libres**

- Equipes : **Triplettes** (1ère et ou 2ème division et ou 3<sup>ème</sup> division) - **Quadrettes** (1ère et ou 2ème division et ou 3<sup>ème</sup> division) - **Coupe de France - Libre** par équipes de 2- **Libre** par équipes de 4

Tous ces championnats sont organisés sous l'autorité de la C.C.R.

### **2) Organisation et règlement**

L'organisation et le règlement des championnats régionaux sont établis par la C.C.R et soumis à l'aval du Président de Zone.

Chaque tournoi est placé sous l'autorité et la responsabilité d'un ou deux arbitres. Ils sont également chargés de l'informatique. Les arbitres sont désignés par le Président de la C.C.R. et ne peuvent participer à la compétition.

La C.C.R. et les arbitres veilleront scrupuleusement à l'application du règlement et notamment, à respecter une interruption suffisante entre deux séances (repas, repos ...). L'arbitre remettra les feuilles de route de toutes les séances à tous les joueurs ou à toutes les équipes.

**Le déroulement en continu est à proscrire.**

### **IMPORTANT :**

**En début de tournoi, l'arbitre est tenu de donner tous les renseignements afférents à l'épreuve et d'afficher le règlement.**

Il est rappelé aux arbitres de tous les tournois organisés au titre d'un championnat :

- D'appliquer strictement l'article 22, fascicule 1 :  
« Les mains des preneurs sont préparées par l'arbitre ; les mains de défense et le chien sont distribués par le preneur » (sauf dans le cadre des tournois en E 16).
- D'interdire toute modification du chien distribué. Si à titre exceptionnel l'arbitre doit intervenir à ce sujet, il doit impérativement fournir un nouveau jeu préparé.
- D'utiliser le bristol " chien " de préférence pour les tournois en quadrettes et pour les matchs de la Coupe de France ; Pour les autres compétitions, le chien est noté sur les fiches ambulantes.
- De permettre aux joueurs ayant formulé une réclamation de consulter les documents concernant l'épreuve.

A la fin d'un tournoi, l'arbitre doit obligatoirement :

- Afficher les incidents et pénalités.
- Remettre gratuitement les feuilles de route.
- Attendre 10 mn pour les réclamations.
- Etablir le classement définitif et faire lecture de ce classement.
- Transmettre les fichiers classements (final + séances) au gestionnaire du site internet.
- Transmettre les fichiers « Extar » dans les 2 jours au Président de la CCR.

Pour toutes les compétitions du Comité, excepté en donnes libres, l'arbitre veillera à utiliser les paravents.

### **3) La C.C.R. recommande aux joueurs :**

- De respecter les délais d'inscriptions et les horaires.
- De prévenir d'une absence avant la date du tournoi.

**L'ABSENCE NON SIGNALEE OU L'ABANDON EN COURS DE COMPETITION POURRONT ENTRAINER DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES.**

- De respecter les règles de l'éthique, pour le bon déroulement des compétitions.
- De respecter les arbitres et leurs décisions.

### **4) Engagement :** Voir le règlement des compétitions

# ORGANISATION DES TOURNOIS DE VILLE

**Le club organisateur a l'entière responsabilité du choix des tournois et bénéficie de la protection du comité.**

Le ou les arbitres seront présentés au début du tournoi.

L'arbitre est chargé de l'établissement et du contrôle des résultats.

L'arbitre doit transmettre, au plus tôt, les fichiers classements au responsable du site internet

Les fichiers des PCN, le bordereau et le paiement sont à adresser à Gérard **CASCALES 2, En Regy 81 290 Saint AFFRIQUE les Montagnes** Email : [gerard.cascales@bbox.fr](mailto:gerard.cascales@bbox.fr) Tel : 06 61 69 36 54

Dans tous les cas, Arbitres et Organisateurs sont invités à se montrer intransigeants vis à vis des personnes en état d'ébriété (exclusion recommandée des intéressés).

## *Tournois de ville :*

### *Indices*

Tournois en donnes libres, quadrettes et triplettes : indice 1.

Tournois duplicate individuel : indice 1,5.

L'indice supérieur : 1,2 (triplettes et quadrettes) ou 1,8 (D.I.) peut être appliqué lorsque le tournoi comporte plus de 52 joueurs.

### *Tarifcation P.C.N.*

Indice normal 0,3 € par joueur (0.16 FFT – 0.14 Comité)

Indice supérieur : 0,5 € par joueur (0.4 FFT – 0.10 Comité)

G.P. en donnes libres \*: 0,5 € par joueur

*\*Si plusieurs tournois en donnes libres sont organisés, seul le plus important est au tarif de 0,5€ pour le ou les autres le tarif est à 0,3€.*

### *Tournois de régularité :*

Adresser, tous les trimestres, les fichiers PCN, le bordereau d'envoi et le paiement au responsable désigné par la CCR. Les fichiers PCN reçus après le 1<sup>er</sup> Mai seront pris en compte la saison suivante.

## FORMALITES ET TARIFICATION

### **1) Affiliation ou Ré affiliation des Clubs :**

Envoyer le bulletin d'affiliation à **F. PIQUEMAL 3, Rue Max AUB 09700 LE VERNET**

Email : [fred.piquemal@wanadoo.fr](mailto:fred.piquemal@wanadoo.fr) Tel : 06 13 31 17 74

**accompagné des demandes de licences** avec :

- Pour un renouvellement, un chèque de **110 €**

- Pour une création, un chèque de 40 € (**les 3 premières années**)

## 2) Affiliation des joueurs (tarifs inchangés)

Licence 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Séries :	37 €
3 <sup>ème</sup> série :	27 €
4 <sup>ème</sup> série :	15 €
Espoirs (si étudiant) :	10 €
Juniors :	6€ (joindre l'autorisation parentale)

Ajouter le N° de téléphone et l'adresse de messagerie internet avec l'accord de la personne.

**Les opérations d'affiliation sont souhaitables à partir d'un fichier informatique.**

### 3) Attributions liées à la possession d'une licence FFT :

- Elle permet de participer à toutes les compétitions.
- Elle donne droit de vote (Aux Assemblées de la FFT et du Comité).
- Elle sert d'assurance lors des tournois de Tarot FFT.
- Elle permet de recevoir les forfaits de qualification du Comité pour les championnats de France.
- Elle permet le bénéfice d'un tarif réduit dans les tournois et Grands Prix de Ville.
- Elle permet l'attribution de son classement annuel grâce aux points de classement national (P.C.N) gagnés pendant la saison.
- Elle permet de recevoir la publication périodique de la FFT et à l'accès de son site en ligne.

### 4) Frais d'inscription

Ils sont fixés par le club organisateur, pour les tournois de ville et, par la C.C.R., pour les championnats.

Pour les Grands Prix de Ville ce tarif sera minoré pour les licenciés.

Il est conseillé aux clubs de prévoir de 16 à 20 € pour les frais d'inscription et de consentir une réduction de 2 à 4 € pour les licenciés.

D'autre part il est demandé aux Présidents de Clubs de poursuivre la campagne d'affiliation lors des Grands Prix de Ville.

Le bordereau et le montant des licences enregistrées pendant le Grand Prix sont à adresser à :

Frédéric PIQUEMAL 3, rue Max AUB 09700 LE VERNET

Sur les affiches, le terme " Engagements " est à proscrire. Il est conseillé d'utiliser le terme " Frais d'inscription ". Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Comité Midi Pyrénées Tarot.

Pour les compétitions les clubs organisateurs sont invités à prendre en charge la restauration du ou des arbitres.

### ***AIDES aux clubs***

Le Conseil d'Administration réuni le 18/07/2017 a décidé dans le cadre des mesures économiques nécessitées par la situation, de suspendre le versement de cette aide pour la saison 2017-2018.